



Université d'Eté des DS CFDT

du Mercredi 31 Mai au Vendredi 2 juin 2006
à ANGERS – LA POMMERAYE

COMPTES RENDUS DES JOURNEES

MERCREDI 31 MAI

Matin

Intervention de Mr Richard LANGUMIER, du cabinet d'expert comptable AXIA

Deux thèmes principaux ont été présentés :

- 1) Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)
- 2) rapport de l'expert sur DCF : il a été question de l'environnement économique, de méthodes pour aborder l'examen des comptes du groupe et de ses sociétés. La réforme de la loi Galland a également été un des sujets de l'exposé.
- 3) G.P.E.C : (gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)

Après midi

Travail par groupe de 20 personnes sur les élections dans les établissements pour les DP, le CE et le CHSCT : comment les organise t-on ? Comment signer un protocole d'accord, combien de délégués, comment calculer le nombre d'élus, etc...

JEUDI 1ER JUIN

Matin

Intervention de Mme Michèle DRIDA sur le harcèlement moral.

Elle a tout d'abord conseillé la lecture des ouvrages énumérés ci-dessous :

Heinz LEYMANN : La persécution au travail (96)

Christophe DEJOURS : Souffrances France (98) (dynamique au travail – banalisation de la souffrance)

Marie France HIRIGOYEN : le harcèlement moral – la violence perverse au quotidien (violence quotidienne transposée au monde du travail).

Amélie NOTHOM : Stupeur et tremblement

Marie France HIRIGOYEN : Malaise dans le travail – Harcèlement moral. Démêler le vrai du faux.

Elle nous a ensuite présenté les enjeux et la loi sur le harcèlement moral qui par définition est une atteinte à la personne, à son intégrité psychique ou physique, à sa dignité. Il peut être Vertical 55% (descendant 50%, ascendant 5%), transversal 25% ou Combiné 17%. Il se caractérise par la volonté d'isolement de la personne harcelée.

Cet exposé, comme le précédent a fait l'objet de nombreuses questions auxquelles Mme DRIDA a répondu le plus objectivement possible.

Elle a insisté sur le collectif et sur la solidarité, l'obligation de prévention et le rôle des instances représentatives du personnel.

Après-midi

Les cessionnaires de chaque société de Casino se sont réunis en groupe de travail afin, pour les uns d'exposer les accords signés, pour d'autres d'envisager leur politique revendicative ou encore d'exposer les difficultés de leur établissement. Cette liste n'est pas exhaustive puisque plus généralement, ce sont des questions d'actualité qui ont été traitées.

VENDREDI 2 JUIN

Matin

Intervention de Mme Brigitte JEANCOLAS, médecin du travail qui fait partie d'un Groupe de pilotage : le CISME

Rôle du médecin : prévenir

La médecine du travail est financée par l'employeur. Toutefois, l'indépendance du médecin a été renforcée avec le dernier texte de Loi.

C'est une association interentreprises de santé au travail, composée d'un Conseil d'Administration et de Commissions de Contrôle. Le médecin fait un entretien médico-Professionnel (visite annuelle). Il doit prendre connaissance des postes de travail, l'état de santé convient-il avec le poste occupé ?...

Selon les secteurs d'activités, il peut y avoir : SMR (Surveillance Médicale Renforcée) tous les ans, ou SMS (Surveillance Médicale Simple) tous les 2 ans.

Les CHSCT sont associés à l'évaluation des risques dans les entreprises.

La médecine du travail a malheureusement peu de moyens pour faire appliquer ses recommandations, une des solutions est qu'il avise l'inspection du travail, mais c'est l'employeur qui détient la décision finale

Les TMS : de nombreuses études ont été faites sur le sujet des caissières. Il est nécessaire de se pencher sur les autres secteurs d'activité des magasins, par exemple les ELS. A la FCD, une commission paritaire a été créée et une enquête est menée pour étudier les postes de travail afin d'apporter des corrections adaptées.

Là encore de nombreuses questions ont été posées, Mme JEANCOLAS a été très disponible.

En fin de matinée

Bernard AIME (secrétaire fédéral) est intervenu et a évoqué la négociation de branches. Il a précisé que les acteurs sont déterminants dans les négos. Il a insisté sur la reconnaissance par le métier mais aussi reconnaissance par le salaire.

L'activité lors de ces jours de formation a été intensive et sans aucun doute chacun pourra faire appliquer certaines règles dans son établissement.